

ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 18/046 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
(DELIBERATION MODIFICATIVE)**

SEANCE DU 8 MARS 2018

L'an deux mille dix huit, le huit mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 1 mars 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BERNARDI à Mme Muriel FAGNI
M. Jean-François CASALTA à Mme Julia TIBERI
M. Michel GIRASCHI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI
M. Xavier LACOMBE à Mme Christelle COMBETTE
Mme Paola MOSCA à Mme Mattea CASALTA
M. François ORLANDI à M. Jean-Charles ORSUCCI
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Guy ARMANET
Mme Rosa PROSPERI à Mme Laura FURIOLI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU le code de la construction et de l'habitation, livre IV, titre II, chapitre I^{er},

- VU** l'article 30, 24°, IV de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** l'ordonnance n° 2007-137 du 1^{er} février 2007 relative aux offices publics de l'habitat qui instaure un nouveau cadre institutionnel visant à répondre au contexte nouveau créé par le renforcement des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de l'habitat,
- VU** l'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 ratifiée par la loi n° 2017-289 du 7 mars 2017 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse,
- VU** le décret n° 2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des offices publics de l'habitat,
- VU** le décret n° 2009-1218 du 12 octobre 2009 relatif aux directeurs généraux des offices publics de l'habitat,
- VU** son règlement intérieur et notamment son article 40 - alinéa 2,
- VU** la délibération n° 18/022 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'office public de l'habitat de la Haute-Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

FIXE à vingt-trois l'effectif des membres du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse, ayant voix délibérative.

ARTICLE 2 :

DESIGNE pour siéger au conseil d'administration, en qualité d'élus, au titre du collège des membres représentant la Collectivité de Corse :

- M. Pascal CARLOTTI
- Mme Fabienne GIOVANNINI
- M. Louis POZZO DI BORGIO
- Mme Rosa PROSPERI
- M. Francis GIUDICI
- Mme Marie-Hélène PADOVANI

ARTICLE 3 :

DESIGNE pour siéger au conseil d'administration en qualité de personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales :

- Mme Vanina LE BOMIN
- M. Jean-Louis MILANI
- Mme Santa SUSINI
- M. Marcel TORRACINTA
- Mme Jeanine LUCCIARDI
- M. Serge LINALE
- Mme Marie-Pascale SIMONI-FAZI

ARTICLE 4 :

DESIGNE pour siéger au conseil d'administration en qualité de représentant de l'association agréée dans le domaine de l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

- M. Jean-Claude MORISON, association « Isatis ».

ARTICLE 5 :

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 18/022 AC susvisée.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 8 mars 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI